



Probleme caution avec ancien propriétaire

Par **Louloute**, le **07/05/2009** à **11:56**

Bonjour,rrnrJe vous expose mon problème. L'an dernier j'étais en collocation avec 3 autres personnes. Nous occupions le premier étage d'une maison et les propriétaires se sont installé au rez de chaussée de la même maison. Nous avons rencontré différents problèmes avec eux. Comme les travaux n'étaient pas fini ils se permettaient de rentrer chez nous sans frapper et ceux plusieurs fois et à des heures pouvant être tardives. Ils se sont permis également de nous mettre des mots comme quoi nous ne descendions pas nos poubelle et des remarques sur la propreté des plaques de cuisson, alors que la collocation était quand même bien tenue. Bref, différentes choses se sont accumulées qui ont dégradé l'entente avec nos proprios. J'ai quitté cette collocation en septembre dernier pour partir 6 mois à l'étranger. A mon retour je n'avais pas de logement et une de mes anciennes colloc m'a hébergé dans sa chambre pour une durée de 3 semaines. Mes ancien proprios n'ont pas du tout apprécier mon retour. Je leur ait proposer de payer une partie des charges correspondant à mon utilisation des parties communes, douches électricité... Ceux à quoi ils n'ont pas répondu.rnMon ancienne colloc vient à son tour de quitter la maison. Son état des lieux s'est très bien passé. Ils n'ont rien trouvé à redire. Cependant , elle vient de recevoir un courrier pour lui restituer sa caution de 2 mois de loyer. Mais nos anciens proprios se sont permis de retirer une somme importante de cette caution correspondant selon leurs dires à mes 3 semaines d'occupation de la chambre.rnIl était stipulé dans notre contrat qu'on avait pas le droit d'accueillir une personne de façon permanente mais je ne considère pas les 3 semaines d'hospitalité de mon amie comme un occupation permanente. Tout ceci me semble bien abusif. Ils ont joint à ce courrier une quittance de loyer à mon nom du montant déduit de la caution rendue à mon amie.rnPouvez vous me donner des conseils ?rnPar avance merci.rnrnSophie

Par **jeetendra**, le **07/05/2009** à **12:56**

bonjour, prenez contact avec l'ADIL de l'ISERE, cordialement
ADIL DE
L'ISERE
GRENOBLE
2bl Maréchal Joffre
38000 GRENOBLE
Tél :
04.76.53.37.30
BOURGOIN JALLIEU
1 rue Buffon BT les Bouleaux
38 300 BOURGOIN
JALLIEU
Tél : 04.74.93.92.61